

Direction Générale
Le Directeur Général



OFFICE DE GESTION
DU FRET MULTIMODAL

DG/DTFM/N° 1057 /KM/05/2018

Kinshasa, le 11 JUIN 2018,

A FRABEMAR

à GENES

Concerne : Transmission documents

Messieurs,

Je vous transmets en annexe de la présente, les Arrêtés Ministériels portant mesures de restriction d'importation et de limitation temporaire d'importation de certains produits en République Démocratique du Congo pour large diffusion auprès des agents portuaires commis au système FERI.

Il s'agit de :

- Arrêté Ministériel n° 029/CAB/MINETAT, COMEXT/2018 du 21 février 2018 portant mesures de restriction d'importation des sacs, sachets, films et autres emballages en plastique ;
- Arrêté Ministériel n° 030/CAB/MINETAT, COMEXT/2018 du 27 février 2018 portant mesures de limitation temporaire d'importation des barres de fer des ciments gris et des clinkers dans partie Ouest de la République Démocratique du Congo ;
- Arrêté Ministériel n°031/CAB/MINETAT.COMEXT/2018 du 27 février 2018 portant mesures de suspension temporaire d'importation des bières et boissons gazeuses ;
- Arrêté Ministériel n° 032/CAB/MINETAT, COMEXT/2018 du 27 février 2018 portant mesures de limitation temporaire d'importation des sucres bruns dans la parties Ouest de la République Démocratique du Congo.

.../...

2/...

réception.

Je vous en souhaite bonne

salutations distinguées.

Veillez agréer, **Messieurs**, mes

Patient SAYIBA TAMBWE,

